



Luxembourg, le 25 avril 2019

Chers membres,

Le Comité du Lampertsbierger Syndicat a le plaisir de vous inviter à son

Assemblée Générale 2019

Au Centre Culturel Tramsschapp 49, Rue Ermesinde.

Lundi, le 20 mai 2019 à 19 :30 heures

Traduction orale directe en français assurée par l'Agence Interculturelle de l'ASTI asbl.

Nous tenons à vous faire part d'emblée de notre frustration du fait que la commune tarde à réagir à nos suggestions et propositions, pourtant fort constructives et bien réfléchies, au sujet de la trame verte du quartier, du trafic en général et de la mobilité douce en particulier. Et ce, malgré des entrevues qui se sont tenues l'année dernière avec les services techniques concernés. C'est pour cela que nous vous demandons de venir supporter notre cause commune en nombre, de façon à articuler le ras-le-bol des habitants vis-à-vis de l'immobilisme de la politique et des services compétents.

- Une **Assemblée Extraordinaire précèdera l'Assemblée Générale** statutaire, pour les besoins d'une mise à jour de nos statuts, entre autres dans le but de clarifier certaines responsabilités et droits des membres du comité. Les détails seront projetés sur écran.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. **Allocution de bienvenue par le Président.**
2. **Rapport d'activités par le Secrétaire**
3. **Rapport financier par le Trésorier.**
4. **Rapport des Réviseurs de Caisse.**
5. **Décharge au comité.**
6. **Élection des Réviseurs de Caisse pour l'exercice 2019.**
7. **Membres du comité sortants, nouveaux ou rééligibles (*).**
8. **Élection des membres du comité.**
9. **Fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2020 (proposition de statu quo : 10€).**
10. **Passage en revue approfondi de nos activités en 2018 et présentation de nos projets. Nous dresserons le bilan de nos démarches auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins, avec nos résultats et nos attentes. Et nous discuterons avec vous sur le devenir de notre quartier. Vos suggestions nous seront précieuses.**
11. **Après l'Assemblée Générale, le comité vous invite au verre de l'amitié dans le Foyer du Centre Culturel.**

(*) Nous serions enchantés si des candidatures pour le comité nous parvenaient de votre part.

Romain Diederich
Président

Robert Roth
Secrétaire

Daniel Neyen
Trésorier

Assemblée générale extraordinaire

Mise à jour de nos statuts

DEMARCHE POUR LA MISE A JOUR DE NOS STATUTS

- Nous allons **procéder en deux temps** :
 1. Aujourd'hui, pour des raisons de quorum insuffisant, nous ne présenterons que les modifications à effectuer
 2. L'année prochaine, nous convoquerons, préalablement à notre assemblée générale ordinaire, une deuxième assemblée générale extraordinaire lors de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées par les membres présents

Syndicat d'intérêts locaux « Lampertsbierger Syndicat »,

Association sans but lucratif.

Siège social: Limpertsberg.

I. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. Sous la dénomination de « Lampertsbierger Syndicat » il est formé une association ayant pour but de défendre et de sauvegarder les intérêts locaux des habitants et des propriétaires de la localité précitée auprès des autorités publiques et communales et autres organismes d'intérêts communs, de prendre toutes les initiatives ayant pour but le développement urbain et culturel de la localité et de soutenir toutes les manifestations organisées aux mêmes fins d'entretenir des relations amicales avec les associations similaires de la commune de Luxembourg.

Art. 2. L'association a son siège à Limpertsberg, commune de Luxembourg.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

II. Membres

Art. 4. Le nombre des (sociétaires) membres est illimité, mais ne peut être toutefois inférieur à trois.

Pour devenir membre effectif, il faut adhérer aux présents statuts et payer une cotisation annuelle fixée par le comité.

En principe, le Lampertsbierger Syndicat comprend trois catégories de membres:

- les membres effectifs
- les membres d'honneur
- les membres donateurs.

Art.5. Le paiement de la cotisation se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année à la caisse de l'association;

le taux maximum des cotisations pour membres effectifs est de (200 francs) 15€, celui des membres d'honneur est de (500 francs) 25€. Tout sympathisant apportant une contribution financière annuelle supérieure à (500 francs) 25€, peut être inscrit comme membre donateur.

Tout membre (effectif) qui refuse le paiement de sa cotisation (est considéré comme démissionnaire. Tout membre effectif) ou dont le comportement va à l'encontre des intérêts de l'association peut être exclu par simple décision du comité.

Art.6. Le comité peut proclamer membre d'honneur toute personne ayant rendu des services reconnus à l'association.

Art.7. Les membres du comité sont choisis parmi tous les membres, qu'ils soient effectifs, membres d'honneur ou membres donateurs. Tous les membres ont donc voix délibérative aux

assemblées.

Les fonctions du comité sont honorifiques. (seules celles du secrétaire et du trésorier pouvant donner lieu à indemnité.)

(Le comité se réunira au moins une fois par mois et sera convoqué à ces fins par le président ou son remplaçant. Voir article 11) Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

III. Administration

Art.8. La direction de l'association incombe à un comité qui se compose de 15 membres dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier (un encaisseur) et de membres.

Le comité est élu pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale à la simple majorité des voix (et est renouvelé par moitié tous les deux ans). Les membres sortants sont rééligibles.

(Le président et le secrétaire ne peuvent pas être sortants conjointement.) Le comité pourra s'adjoindre des (conseillers ou agents de liaison) membres cooptés ayant uniquement voix consultative.

Art.9 Le président, les vice-présidents, le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier sont désignés au sein du comité et par celui-ci.

Le président convoque et préside les réunions du comité et de l'assemblée générale.

Il signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux et autres pièces engageant la responsabilité morale ou financière du syndicat. Le premier vice-président ou à défaut le deuxième vice-président remplace le président empêché, le secrétaire adjoint remplace le secrétaire empêché. Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association, de la rédaction des procès-verbaux et de la correspondance et des convocations et présente à l'assemblée générale un rapport sur (la situation morale et) l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé.

Le trésorier est chargé de la gestion des fonds de la société. Il contrôle la perception des cotisations (par l'encaisseur), fait les recettes, effectue les paiements et versements (dûment approuvés par le comité) et présente à l'assemblée générale un rapport sur la situation financière de la société.

Art 10 Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du comité. Le président ou son remplaçant représente l'association dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires.

Art.11. Le comité se réunit sur convocation du président ou de son représentant aussi souvent que l'intérêt de (la société) l'exige, mais au moins une fois par (mois) trimestre. Il délibère valablement lorsque la majorité des membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est

prépondérante.

Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des membres du comité sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 12. La qualité de membre du comité se perd par la démission écrite envoyée au président du comité. En cas de vacance (de plus de la majorité des sièges du comité, une assemblée générale sera convoquée pour procéder au remplacement des membres démissionnaires.) **d'un ou de plusieurs postes, le comité peut coopter de nouveaux membres qui n'auront que voix consultative jusqu'à leur élection par la prochaine assemblée générale.** Les membres nouvellement élus achèveront la durée des mandats de leurs prédécesseurs dans l'ordre des voix obtenues.

IV. Assemblée Générale

Art.13. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et au cours du premier trimestre, à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le comité fixe la date et l'ordre du jour. Convoquée par écrit 15 jours au moins avant la réunion, l'assemblée est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des (sociétaires) **membres** présents.

Art. 14. Pour des raisons majeures, le comité peut convoquer une assemblée extraordinaire. Il le fera endéans un mois si un cinquième des membres l'exige.

Art.15. Les dispositions contraires aux présents statuts doivent être prises par une assemblée générale dûment convoquée à ces fins.

V. Exercice social

Art 16 L'année sociale prend cours le premier janvier et finit le 31 décembre. La situation de l'association est arrêtée le 31 décembre, les rapports y relatifs devant être approuvés par le comité. Les comptes de la société sont contrôlés par (trois) **deux** réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale. Ils exercent leur fonction au moins une fois par an, la dernière fois après la clôture des comptes.

VI. Ressources

Art 17 Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des dons et legs à l'association, des subventions accordées par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations.

VII. Dissolution

Art. 18. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 24 de la loi du 21 avril 1928. En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, tout avoir social appartient à l'office social de la Ville de Luxembourg.

Assemblée générale ordinaire

Rapport d'activités

Assemblée Générale 2019 - Rapport d'Activités

Depuis l'Assemblée Générale 2018, qui s'est tenue dans ce même local, les activités de votre comité se résument comme suit :

Réunions induites par le comité :

- 10 réunions plénières du comité, pendant lesquelles les sujets suivants ont été élaborés, entre autres :
 - Le trafic automobile, densité aux heures de pointe et vitesse excessive aux heures creuses.
 - La nécessité d'un plan global « mobilité » (auto, vélo, à pied).
 - Absence d'une politique claire pour le trafic cycliste, sur route et sur chemins aménagés : vitesse maxi, coexistence piétons/cyclistes, culture de respect.
 - La création de pistes cyclables protégées av. Victor Hugo / Pasteur, Westpist et Passerelle, ces pistes étant actuellement la seule manière pour remédier au trafic auto débordant.
 - Problèmes de circulation auto aux intersections VH/Scheffer et Faïencerie/Scheffer.
 - Parking de bus au Glacis inférieur.
 - Réduction du nombre de bus dans le quartier lors de la mise en service complète du Tram.
 - Une trame verte digne de ce nom.
 - Participation à la « Gartenschau LUGA 2023 ». Une personne de contact nous a été attribuée officiellement et nous travaillerons en étroite collaboration avec les services des Parcs et de la Coordination des Espaces Publics.
 - La protection du patrimoine architectural, si nécessaire sous l'égide de « Sites et Monuments ».
- 1 réunion citoyenne, au Centre Culturel Tramsschapp, le 23 octobre 2018, pendant laquelle nous avons pu « prendre la température » à vif parmi les habitants du quartier. Les remarques que nous avons pu enregistrer, nous ont confortés dans notre analyse de la situation. Notre intention de participer à la LUGA2023 a trouvé une oreille favorable parmi l'auditoire, avec quelques inscriptions.

Entrevues avec le Collège Echevinal et les services techniques de la Ville :

- 1 entrevue du 12 juillet 2018 avec les Echevins Wilmes et Goldschmit ainsi que les chefs de service Technique et Circulation, au sujet de la création de chemins cyclables dignes de ce nom au Limpertsberg, de la dissuasion du trafic de transit, de la résolution des bouchons aux croisements avec l'Allée Scheffer etc.
Une proposition par les représentants de la Ville de nous présenter un plan en septembre 2018 est restée lettre morte à ce jour, malgré un courrier intense initié par le Syndicat.
- 1 entrevue du 19 novembre 2018 au sujet de la trame verte avec les responsables du service de la Coordination Espace Public, dont l'intention est la préservation des endroits de verdure et d'attrait résiduels et un maillage par des chemins cyclo-pédestres. Le plan qu'on nous a présenté reflète notre proposition « Westpist ». avec cependant 2 variantes qui contiennent un nombre d'embranchements ludiques dans l'intention de combiner le plus de points d'attrait possibles. Nous avons annoncé notre intention de participer à la LUGA 2023 et demandé qu'on nous épaulé à ce sujet.
Ici encore, une offre de nous présenter un plan concret vers Pâques 2019 n'a manifestement pas pu être réalisée. Par contre, il y a trois jours à peine, nous avons reçu une lettre afférente sur laquelle nous allons revenir dans le passage en revue approfondi de nos activités.

Activités participatives :

- Assemblée Générale de l'USILL (Union des Syndicats d'Intérêts Locaux de la Ville de Luxembourg), en date du 19 juin 2018.
- Assemblée des Délégués USILL en date du 2 avril 2019. Le sujet en était la mobilité en général, et plus particulièrement la mobilité douce (Piétonnière et cycliste). Un groupe de travail verra le jour lundi, le 27 mai au Centre Sociétaire de Hamm.

Rapport financier

Fiche de synthèse - Exercice 2018

Recettes et dépenses

Patrimoine 1.1.		
	CCP	14136,79
	c/c BIL	3380,47
	épargne BIL	4702,23
	caisse	0
		22219,49

Patrimoine 31.12		
	CCP	14102,28
	c/c BIL	3078,24
	épargne BIL	4694,58
	caisse	0
		21875,1

Recettes	3725,38	trft caisse	3725,38
CCP	1935		1935
c/c BIL	1788,03	0	1788,03
épargne BIL	2,35		2,35
caisse	0		0
Dépenses	3922,22	trft caisse	3922,22
CCP	1821,96		1821,96
c/c BIL	2090,26		2090,26
épargne BIL	10,00		10
caisse	0	0	0
			147,55
+ frais 2017 payées en 2018			4069,77

Comité

Lampertsbierger Syndicat a.s.b.l.

fondé en 1973

Luxembourg, le 17 mai 2019

LISTE DES MEMBRES DU COMITE



Lampertsbierger Syndicat

FONCTION

NOM ET ADRESSE

Président	Romain DIEDERICH, 13, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg
Vice-présidente	Danièle ELVINGER-VINCKEL , 8 rue Siggy vu Lëtzebuerg L-1933
Vice-président	Maurice BAUER , 48 rue J.-G. Willmar L-2731
Secrétaire	Robert ROTH , 49 avenue Victor Hugo L-1750
Trésorier	Daniel NEYEN, 38, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg
Membres	Marie-Paule WELTER, 30, rue Batty Weber, L-2716 Luxembourg
	Raphaël KIES, 111, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
	Frank Maitry, 28, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg
	Fabienne ROGER, 43 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
	Christophe MARINHEIRO, 5, rue Laurent, L-1919 Luxembourg
	Pelagia BAXEVANI, 6, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg
	Jean LASAR, 10, rue de Dormans, L-1421 Luxembourg

Passage en revue de nos actions et revendications

Une année placée sous le signe d'une impatience grandissante, mais aussi de propositions concrètes

Bulletin d'activités 2018/2019



Syndicat de défense des intérêts locaux
Lampertsbierger Syndicat asbl
49, avenue Victor Hugo
L1750- Luxembourg

En s'appuyant sur les doléances des habitants, le Lampertsbierger Syndicat s'efforce, au moyen de réunions citoyennes et à travers la formulation de revendications, de propositions, voire même l'élaboration de projets concrets ainsi que de réunions avec le collège des Bourgmestre et échevins, respectivement des fonctionnaires en charge de dossiers, de travailler dans l'intérêt des citoyens pour l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier.

Force est cependant de constater que la commune tarde à réagir à nos suggestions et propositions, pourtant fort constructives et bien réfléchies, au sujet de la trame verte du quartier, du trafic en général et de la mobilité douce en particulier. Et ce, malgré des entrevues qui se sont tenues l'année dernière avec les services techniques concernés.

Une année placée sous le signe d'une impatience grandissante, mais aussi de propositions concrètes (2)

Nos principales revendications sont :

amélioration qualité de vie – baisse nombre de lycées – réduction trafic de transit et promotion mobilité douce – mise en œuvre trame verte – protection biodiversité – sauvegarde du patrimoine architectural, culturel et vert – adaptation du gabarit des nouvelles constructions à l'existant – participation citoyenne accrue pour grands projets – actions en faveur du climat urbain

Une année placée sous le signe d'une impatience grandissante, mais aussi de propositions concrètes (4)

Nos principales réunions en 2018/2019 :

- Réunion en date du 12 juillet 2018 avec les échevins Serge Wilmes et Patrick Goldschmit portant sur les problèmes mobilité et notamment la présentation du « plan vélo » de la Ville pour le Limpertsberg
- Soirée citoyenne en date du 23 octobre 2018
- Réunion en date du 19 novembre 2018 avec les fonctionnaires Schwaller et Wagner portant sur la « Westpist »

Afin de pouvoir progresser sur tous ces sujets et dossiers qui vous préoccupent, le comité du Lampertsbierger syndicat s'est réuni à **14** occasions lors de l'année écoulée.

Des espérances déçues jusqu'à présent (1)

- Il y a un an, nous exprimions encore de la compréhension par rapport au fait que la nouvelle majorité ait besoin de temps pour se mettre pleinement en route, **MAIS**
- Nous attendions de pied ferme qu'elle COMMENCE DANS LES MOIS SUIVANTS à améliorer la situation dans deux domaines essentiels, qui ne dépendent que d'elle
 - Mobilité douce
 - Trame verte
- Qu'elle mette la pression sur le Gouvernement pour que celui-ci avance dans le sens promis au lieu de prendre des décisions totalement contreproductives pour le quartier comme celle d'implanter l'école fondamentale anglophone du LML dans les anciens locaux du Lycée Vauban
- Qu'elle fasse tout son possible pour améliorer la situation au niveau de la mobilité qui, en attendant enfin des améliorations sensibles, s'est encore significativement dégradée sous l'effet d'une accumulation inacceptable et aucunement coordonnée de chantiers coupant, de facto, notre quartier du reste de la ville aux heures de pointe, ce qui est totalement inacceptable

Des espérances déçues jusqu'à présent (2)

- Or, il y a à peine 3 jours, nous avons reçu un courrier de la part de Madame le Bourgmestre concernant le dossier de la trame verte dont voici 2 extraits:

A ce sujet, je peux vous confirmer que le résumé que vous m'avez fait parvenir reflète correctement le déroulement de votre réunion du 19 novembre 2018 avec M. Laurent Schwaller et Monsieur Chris Wagner du Service Coordination Espace public. Je tiens seulement à préciser que le point numéro 5 (« rallier le Square André pour entamer notre piste Victor Hugo/Henri VII/Pasteur ») devra encore faire l'objet d'études de la part du Service de la Circulation.

- Il ressort ainsi clairement de cette lettre qu'en ce qui concerne la piste cyclable principale du quartier, rien n'avance, tout comme pour le reste de nos revendications concernant la mobilité

l'intégration du tronçon situé entre le parc municipal et la rue Probst ainsi que l'étude de la faisabilité du tronçon situé entre la rue Probst et la rue Bourg-Gemen (le long du cimetière). La Ville prévoit de charger un expert pour estimer la faisabilité et les coûts prévisibles de ce tronçon situé entre la rue Probst et la rue Bourg-Gemen.

Une procédure de participation citoyenne sera lancée dès que l'avant-projet relatif au concept de la trame verte aura été élaboré et approuvé par le collège échevinal et le conseil communal.

- Pour la trame verte, on cherche à nous faire savoir que les choses avancent, mais la vitesse de progression est pour le moins accablante

- Cette manière de procéder est **INCOMPRÉHENSIBLE** et **INACCEPTABLE**

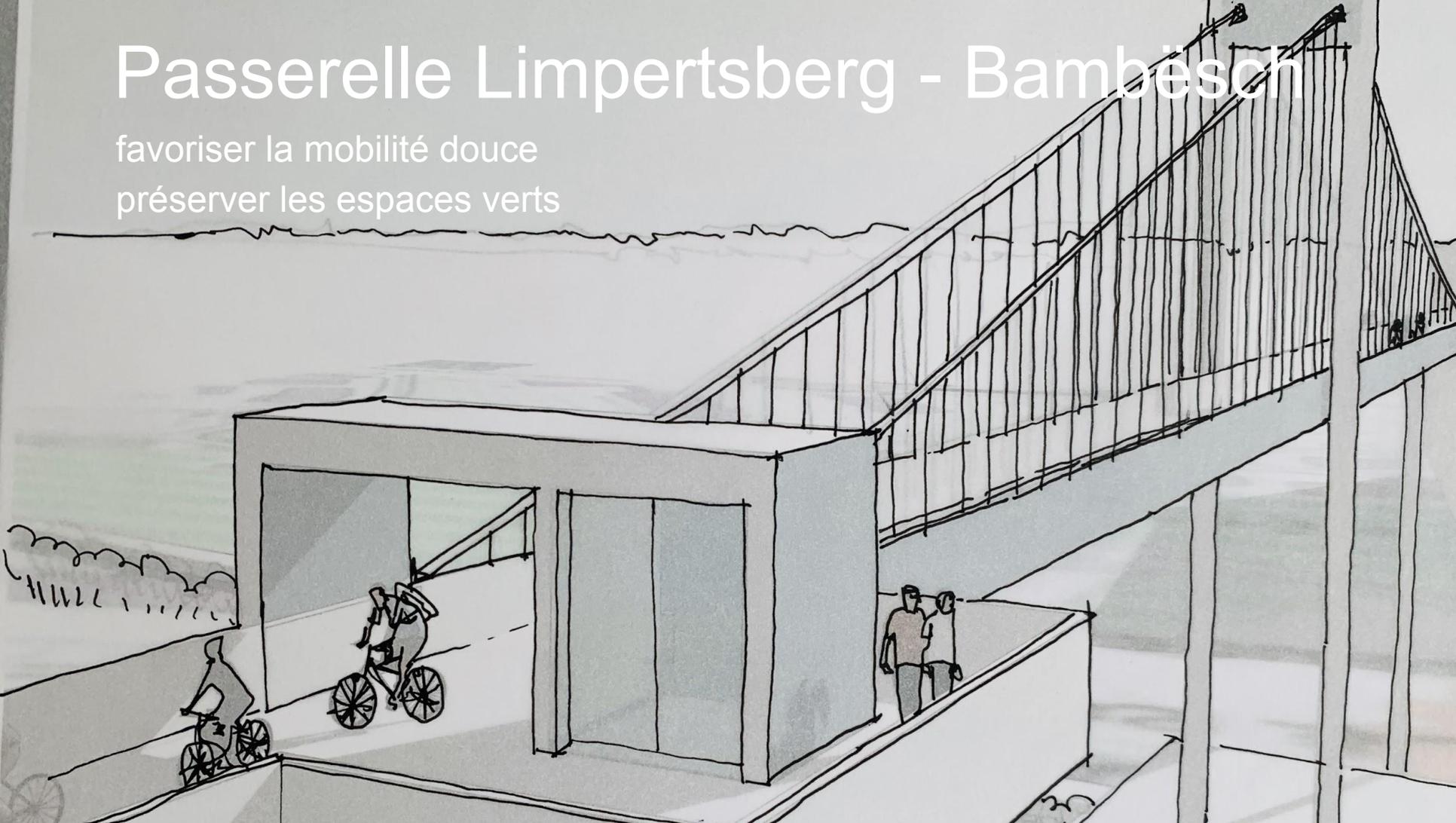
Un projet inédit pour sortir de l'impasse

- **Pour sortir de l'impasse due à l'incompréhensible et inacceptable lenteur, voire immobilisme des instances communales, nous nous sommes permis de faire élaborer plus en détail un projet osé, mais novateur, sinon visionnaire et digne des enjeux du 21^e siècle, capable de catalyser une grande partie de nos autres projet, dans l'intérêt d'un développement urbain durable de notre quartier, tout en constituant une plus-value indiscutable pour toute la partie nord de la Ville :**

LA PASSERELLE LIMPERTSBERG - BAMBËSCH

Passerelle Limpertsberg - Bambösch

favoriser la mobilité douce
préservier les espaces verts





Le Lampertsbierger Syndicat préconise la création d'une passerelle-ascenseur pour piétons et cyclistes reliant le Limpertsberg au futur quartier Villeroy & Boch et à la forêt du Bambësch.



Une passerelle pour quoi faire ?

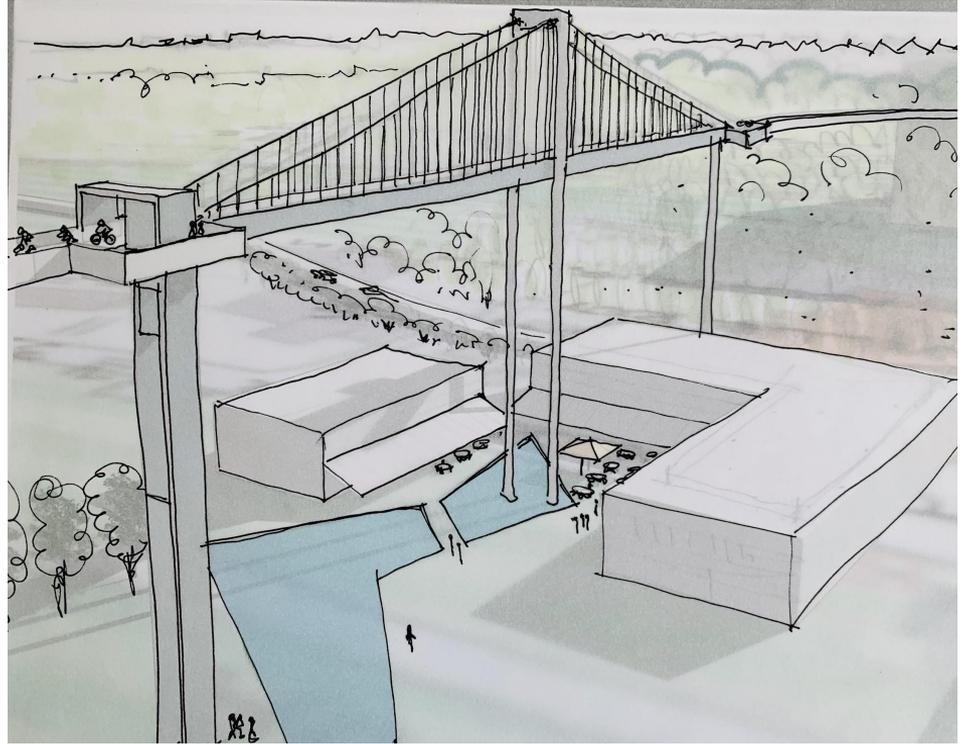
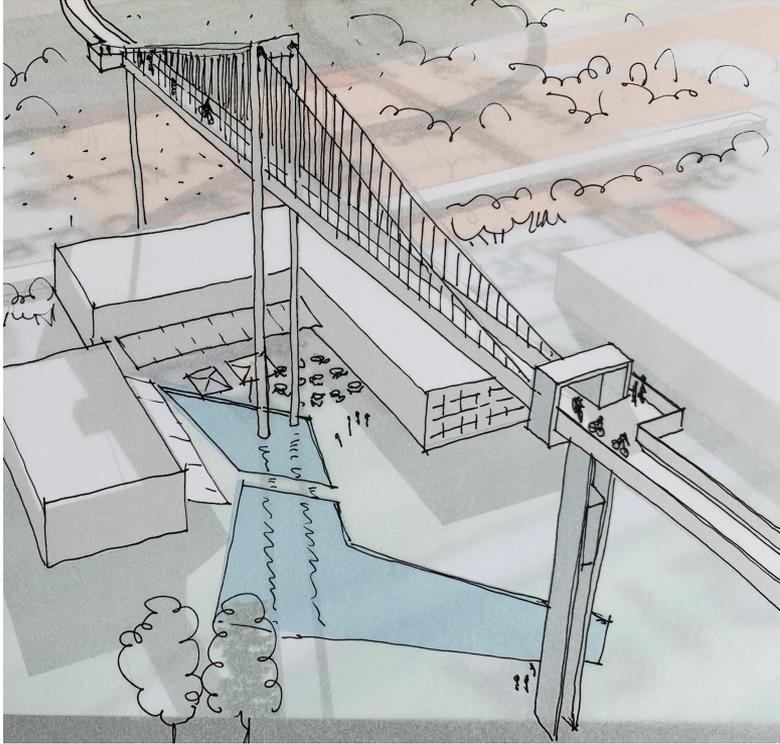
- ❖ Au-delà du besoin urgent d'obtenir de la Ville de Luxembourg la création de pistes cyclables au Limpertsberg, le Lampertsbierger Syndicat a souhaité formuler une proposition constructive et ambitieuse dans le cadre de sa mission de
 - défendre le bien-être de ses habitants
 - favoriser la mobilité douce
 - préserver les espaces verts et la biodiversité.
- ❖ C'est pourquoi il a décidé d'étudier en détail la possibilité de construire un tel ouvrage et a confié à une architecte-urbaniste et à un bureau d'ingénieurs le soin de
 - vérifier son bien-fondé urbanistique
 - confirmer sa faisabilité technique
 - estimer son coût

Faisabilité, avantages, coût

L'architecte et les ingénieurs mandatés par l'association, Marianita Perrone Pinheiro et INCA Ingénieurs Conseils, ont conclu qu'un tel ouvrage

- ❖ ne présente pas de difficultés techniques particulières
- ❖ apporte de multiples bénéfices aux quartiers du Limpertsberg, de Muhlenbach, y compris celui prévu sur le site de l'ancienne faïencerie, et à la Ville de Luxembourg en général
- ❖ a un coût raisonnable au regard de ses bénéfices attendus

De plus, il serait facile à intégrer au futur quartier V & B, non encore construit.



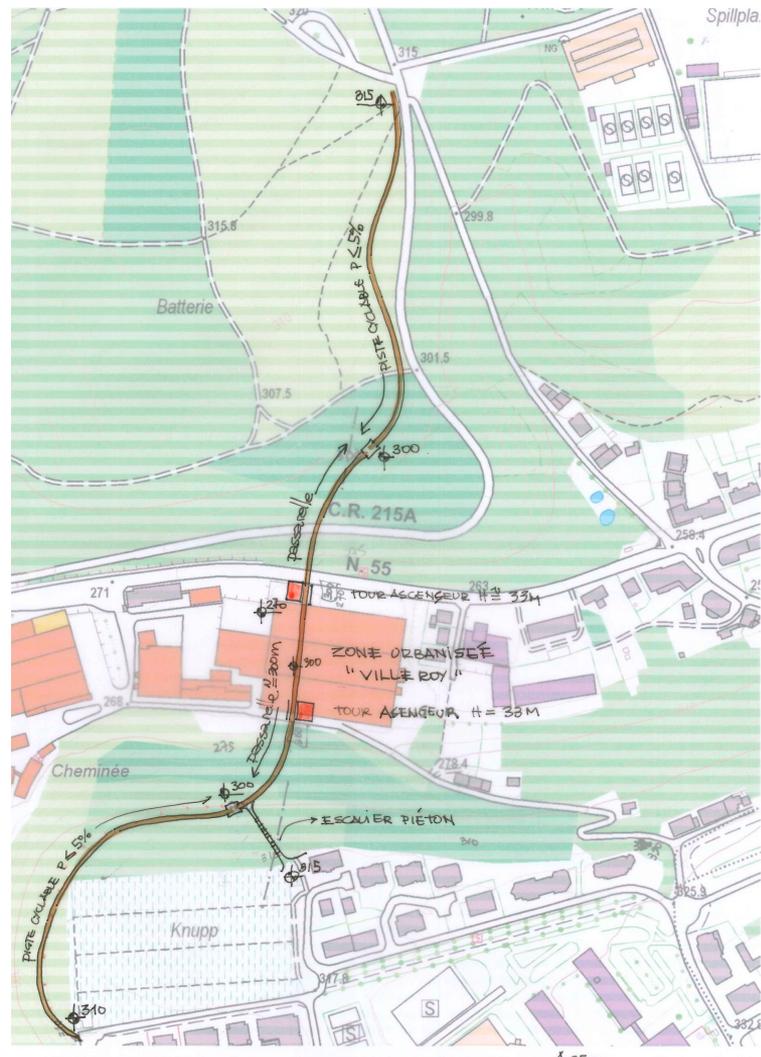
Rendu: Marianita Perrone Pinheiro, architecte-urbaniste

Concept : relier les quartiers nord de la ville à la forêt...

...tout en protégeant le climat et l'environnement

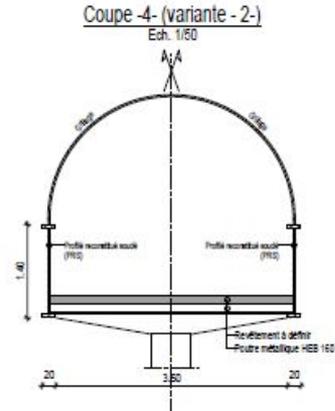
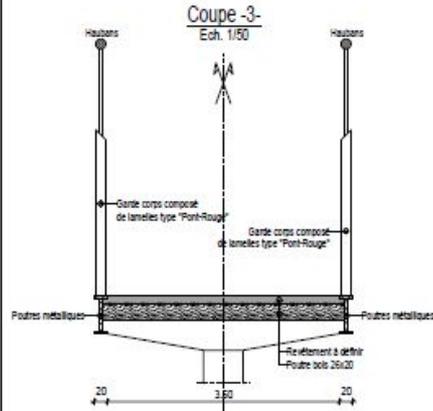
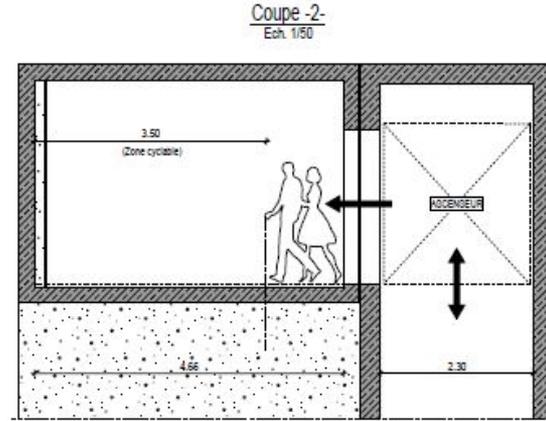
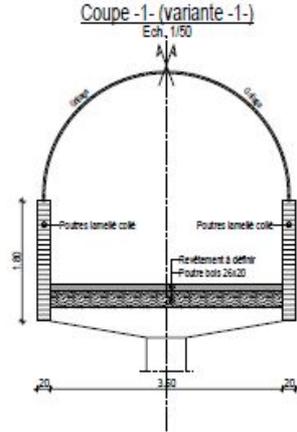
Tracé

- Implantation sur un verrou naturel (à hauteur de la rue Siggy vu Lëtzebuerg)
- Hauteur maximale 36 mètres
- Rampes d'accès présentant une inclinaison inférieure à 5%
- Escalier d'accès piéton dans le prolongement de l'avenue Pasteur
- Ascenseur situé dans le pilier proche de la rue du Rollingergrund



Coupes transversales, variantes

Largeur supérieure à 3 m pour garantir une circulation harmonieuse des piétons et cyclistes



Passerelle Limpertsberg - Bämbesch

Coupe de principe transversale
Ech. 1/50

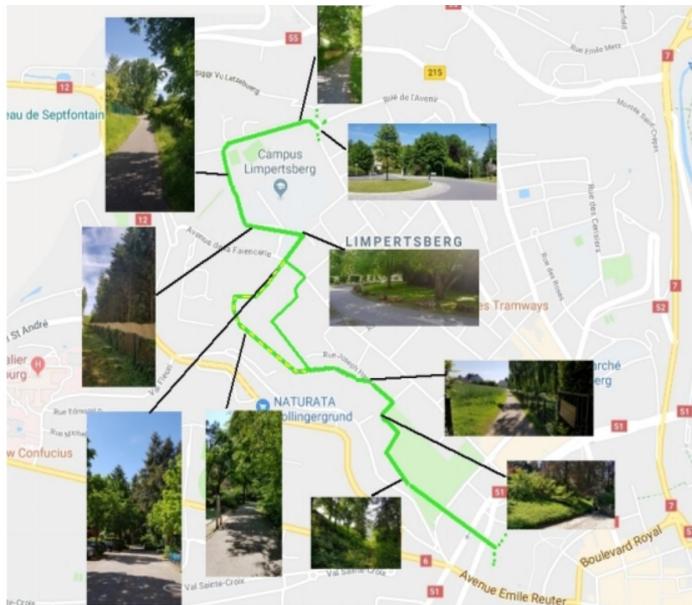
INCA
Ingénieurs Conseils Associés

47, rue Gabriel Lippmann L-6947 NIEDERANVEN
Tel.: 42 68 90 1 Fax: 42 68 96
E-mail: info@inca.lu URL: www.inca.lu

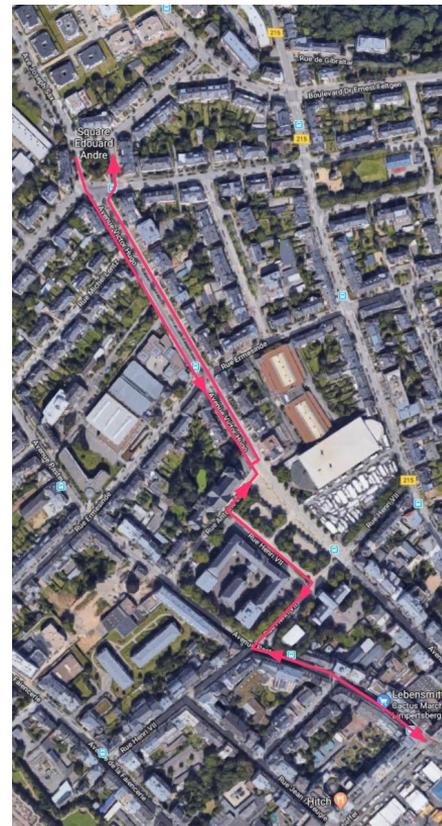
TOUTES LES MESURES DOIVENT ÊTRE LUES SUR PLACE PAR LES INTERVENANTS

Passerelle, Westpist et Hugo/Pasteur : un système cohérent de pistes cyclables

La passerelle-ascenseur du Bambèsch est à considérer comme un complément du réseau de pistes cyclables dont le Syndicat réclame la création urgente au Limpertsberg :



Westpist

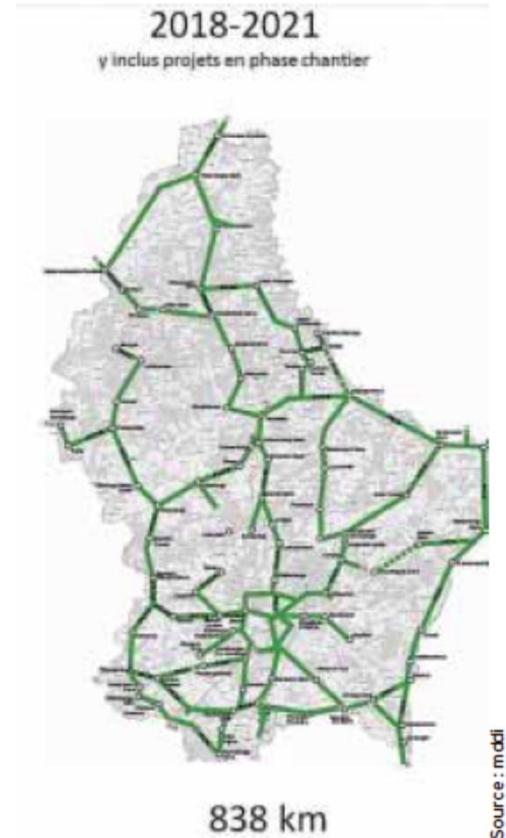


Hugo/Pasteur

Subventionnement national

Le prix estimé de l'ouvrage est de 6,125 millions €, ascenseur compris.

Éligible comme tronçon de piste cyclable nationale, il pourrait bénéficier à ce titre d'une aide du gouvernement, celui-ci ayant réaffirmé récemment sa volonté de renforcer considérablement et de subventionner le réseau national de pistes cyclables.



Bénéfices attendus : mobilité

Impact positif sur le trafic :

- encouragement à la mobilité douce
- désengorgement du Limpertsberg, du Rollingergrund et de Muhlenbach, dont les habitants seront encouragés à se déplacer en vélo ou en bus plutôt qu'en voiture individuelle
- Pour mémoire : les ascenseurs du Grund et du Pfaffenthal ont favorisé les déplacements à vélo.



Désenclavement du futur quartier Villeroy & Boch



Desservi presque uniquement par la rue de Rollingergrund, celui-ci gagnerait en attractivité tant pour ses habitants, qui bénéficieraient d'un raccordement en mobilité douce aux autres quartiers de la ville, que pour les commerces qui y sont prévus, grâce à un accès grandement facilité.

Espaces verts, biodiversité

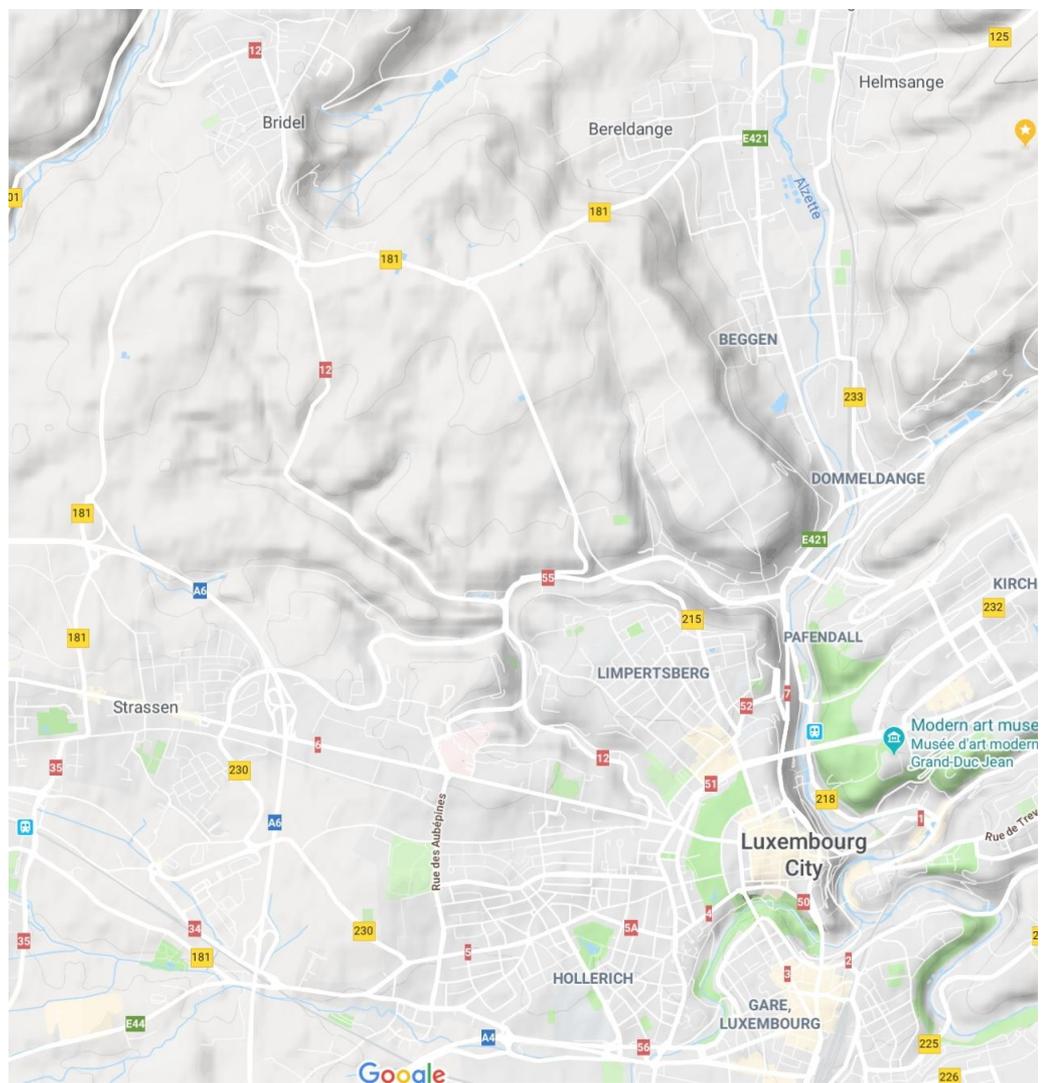
Pérennisation des espaces verts parcourus par les rampes d'accès et la passerelle comme parties intégrantes de la « trame verte », destinée à assurer la conservation des écrins de verdure du Limpertsberg.

Intégration exemplaire des chemins d'approche de la passerelle dans la partie haute du Limpertsberg et en particulier dans la zone du campus, en veillant à limiter toutes nuisances pouvant résulter de de la passerelle.



Bridel

Création d'une liaison cyclable aisée entre Bridel et la Ville, susceptible de convaincre les navetteurs d'embrasser les déplacements à vélo et de contribuer au désengorgement de la zone Muhlenbach - Rollingergrund - Reckenthal





Au-delà de ces bénéfices tangibles, le Lampertsbierger Syndicat estime qu'en construisant cette passerelle, la Ville de Luxembourg enrichirait ses infrastructures d'un ouvrage témoignant d'une approche visionnaire face aux défis de notre temps.

Vous trouverez notre présentation ainsi que d'autres informations utiles concernant notre syndicat et ses actions sur le site

www.lampertsbiereg.lu

Les habitants du quartier peuvent également profiter de ce site pour nous faire part de leurs doléances

**MERCI !!!
pour votre attention
vous avez maintenant la parole**

Back-up:
photos
aériennes













